



Avis des élus du CSE sur la situation économique et financière de la CEBPL 2022

L'analyse des comptes de la CEBPL est un exercice technique, elle permet aux élus du CSE de comprendre la gestion et les résultats de l'entreprise.

Au cours des dernières expertises sur la situation économique et financière, les élus du CSE avaient émis les recommandations suivantes :

- Une valorisation des efforts réalisés.
- La stabilité des organisations.
- Le renfort des effectifs.
- Une charge du travail supportable par les salariés

Force est de constater qu'il y a eu certaines avancées, néanmoins toutes les revendications des élus du CSE n'ont pas été prises en compte.

Depuis quelques années, la CEBPL réalise d'excellents résultats supérieurs à 100 M €, avec même un pic à 131 M €.

Tout cela était réalisé dans un contexte de taux historiquement bas, et fortement poussé par les crédits immobiliers.

Depuis quelques mois, le contexte économique a évolué avec une très forte remontée des taux, et une inflation, soit un contexte inconnu pour certains salariés de la CEBPL.

Malgré les messages passés de la Direction indiquant que les résultats seront moins bons, et la mise en place d'un contexte anxiogène, les élus du CSE rappellent que les fondamentaux de la CEBPL sont excellents :

- 567 M€ de PNB.
- 129 M€ de Résultat Net Part du Groupe.
- 62,9 % de coefficient d'exploitation.
- 3,3 Milliards de Fonds Propres.
- 24 Milliards d'Encours d'Épargne.
- 28,5 Milliards d'Encours de Crédits.



La progression des commissions nettes (+ 16,3M€ ; + 6,7%) et la diminution de la charge des autres activités (-5,5M€) compensent la plus grosse partie du recul de la MNI (- 22,2M€ ; - 23,5%) ce qui permet, in fine, d'obtenir un PNB stable entre 2021 et 2022.

Le ratio de solvabilité de la CEBPL diminue de 2,9 points entre 2021 et 2022, mais il reste bien au-dessus des exigences, du secteur bancaire et du RCE.

En synthèse, la situation financière de la CEBPL reste saine, et meilleure que la moyenne des CE, même si elle a tendance à se dégrader.

Le retour à une croissance équilibrée devient prioritaire, avec un besoin prégnant de rééquilibrage du passif clientèle, ainsi que du bilan clientèle. Les élus du CSE insistent pour que cette communication soit passée auprès des réseaux BDD et BDR.

Si la banque produit plus à l'instant t (à taux de marge nette équivalent) que ce qu'elle faisait par le passé, son ratio de solvabilité devrait se détériorer toutes choses égales par ailleurs. Ce qui explique la dégradation du CET 1, mais qui va générer du PNB, dans les années futures.

Les élus du CSE préconisent une approche commerciale qui doit évoluer maintenant. Avant de prêter, il faudra collecter, ce qui nous amène à revenir aux anciennes recettes de l'intermédiation bancaire.

Les élus du CSE proposent avec ce nouveau contexte économique de revoir totalement la politique commerciale de la CEBPL, et son animation, totalement axée sur les challenges et les classements individuels des salariés.

A l'inverse des autres Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, la CEBPL a choisi d'arrêter la rémunération des Prescripteurs immobiliers, depuis le 01 juin. Les 2 banques mutualistes principales (Crédit Agricole et Crédit Mutuel) ont procédé de même ou s'appêtent à le faire, à deux exceptions près : le CMB Arkéa, et la BPGO.

Actuellement, la production de la filière prescription immobilière est de 43% du réseau BDD. La majorité des courtiers ont avalisé l'avenant de la Convention (sans rémunération). De ce fait, suite à la baisse spectaculaire de l'activité de financement, les équipes se mobilisent sur du phoning pour des cibles de clients locataires < 35 ans, actifs en CEBPL et détenant de l'épargne. De même, les salariés de la filière interviennent directement en agence pour accompagner le réseau commercial sur le crédit immobilier et sur la rénovation énergétique (financement Green).

De surcroit, les équipes continuent d'animer le portefeuille global des Courtiers (avec ou sans convention).



Avec cet exemple, les élus du CSE démontrent que la CEBPL est capable de changer de politique commerciale.

L'intéressement des salariés est le grand marqueur du « partage de la valeur ajoutée ». Nous constatons malheureusement que la CEBPL se situe loin de la moyenne des autres CE, très éloigné de l'investissement quotidien de ses salariés. Et à plus forte raison depuis l'alignement de la BPGO sur la moyenne régionale.

La reconnaissance salariale ne suit toujours pas les efforts fournis par les salariés de la CEBPL, la charge de travail reste très élevée, et cela malgré les processus de simplifications amorcés par le Plan Stratégique, à échéance en 2024.

Entre 2021 et 2022, les montants de la part variable et de l'intéressement sont en baisse respectivement de 3 % et 8 %.

La moyenne pour la CEBPL est d'environ 5,5 % de la Masse Salariale Brute, contre 13 % en moyenne sur les autres banques de notre territoire, et cela va jusqu'à 15 % à la BPGO.

La réglementation permet d'aller jusqu'à 20 % de la Masse Salariale Brute, ce qui laisse une forte marge de manœuvre à la CEBPL. Alors que la Direction de la CEBPL bride par accord, cette part à 13 %.

En conclusion, le taux de redistribution de la CEBPL est le taux le plus faible de toutes les banques du Grand Ouest.

Cette évolution prise par la CEBPL est à contre-courant de la tendance sectorielle et territoriale, les Crédit Agricole ont basculé une part significative des rémunérations variables en fixe, via des accords nationaux, et cela depuis quelques années.

Dernier exemple en date, avec la BPGO qui a cristallisé 100 % de leur part variable.

Les élus du CSE reposent à nouveau la question : A quand un investissement sur l'humain en CEBPL ?

La Direction de la CEBPL répond très souvent qu'elle investit sur l'humain, en embauchant plus de 200 salariés par année, et plus précisément 327 salariés pour 2022.

Mais tout en restant avec un nombre élevé de départ, 338 pour cette même année.

Les élus du CSE demandent un meilleur partage de la valeur ajoutée à la CEBPL, avec l'objectif de revenir dans la moyenne des banques de notre territoire, soit 13 % contre 5,5 % actuellement.

Par conséquent les élus du CSE émettent un avis défavorable sur la situation économique et financière.